ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant

Question écrite n° 40621

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le nombre de Français à la retraite qui s'expatrient au Portugal. En effet, le Portugal cherche à attirer les retraités européens par des incitations fiscales. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, les retraités qui vivent plus de six mois par an (soit plus de 183 jours, pas nécessairement consécutifs) sur le sol portugais bénéficient d'un statut de « résident non habituel ». Ce statut leur permet, n'étant plus résident fiscal français, d'être entièrement exonérés d'impôt sur le revenu pendant dix ans renouvelables. Pour bénéficier de ce statut, il suffit de justifier un logement ; une simple location suffit. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer combien de retraités partent chaque année au Portugal ainsi que la perte budgétaire que représentent pour l'État ces départs.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Dhuicq
Circonscription : Aube (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40621
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 octobre 2013, page 10974
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)